

N° 21/2009 - COLLECTE SELECTIVE DES TEXTILES USAGES APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA SOCIETE ECOTEXTILE ET LA COMMUNE
--

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Dans le cadre d'une mise en place de la collecte sélective des textiles usagés basée sur l'apport volontaire des particuliers vers des containers spécifiques, l'entreprise d'insertion conventionnée Kroc'Can avait mis à disposition de la Commune, trois « colonnes textiles » dont elle assurait la collecte et la maintenance gratuitement.

Cette entreprise a procédé à une restructuration de ses activités dans le Département et vient d'informer la Municipalité qu'elle n'assurera plus cette prestation à compter du début de l'année 2009.

Cette collecte ayant pour but de diminuer les tonnages de déchets à traiter, il est impératif de la préserver. C'est la raison pour laquelle la Municipalité envisage un nouveau partenariat avec le Société ECO TEXTILE.

Cette société propose, sans aucune participation financière de la Commune, une mise à disposition de containers spécifiques, ainsi qu'un service de ramassage des textiles et une maintenance des colonnes.

En contre partie, la Commune s'engage à proposer à la dite société des emplacements pour positionner ces containers spéciaux.

Ce partenariat devra être entériné par une convention.

Ne prennent pas part au vote : MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON, Richard CIAPPARA.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention de mise à disposition, d'exploitation et d'entretien proposée par la Société ECOTEXTILE ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.